

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110491DR05**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Stéphane MAZEVET, à Monsieur Franck LE PETIT et Madame Nathalie OLLIVIER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Monsieur Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8102, intitulée « Laboratoire de l'univers et de ses théories » ;

**Vu** la décision n°DEC110056INSU du 1<sup>er</sup> février 2011 portant nomination de Monsieur Stéphane MAZEVET aux fonctions de directeur de l'UMR 8102 ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane MAZEVET, directeur de l'unité UMR 8102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane MAZEVET, délégation de signature est donnée à Monsieur Franck LE PETIT, Astronome adjoint, et à Madame Nathalie OLLIVIER, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° DEC110489DR05 du 13 janvier 2011 est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 17 janvier 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Fait à Meudon, le 14 janvier 2011

Gilles TRAIMOND  
Délégué Régional